

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 1 mars 2021 en huis clos, en conférence téléphonique enregistré et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Emmanuel Bélanger, Mme Rachel Tardif, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

M. Steeve Michaud, conseiller au siège no. 2, est absent.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

À 19 H 12, On note l'arrivée de M. Jean-Rock Michaud, conseiller au siège no 5.

Mme Gitane Michaud, mairesse suspend la séance ordinaire pour donner la parole au comptable agréé de la firme Mallette.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

Résolution numéro 21-03-01-35

Mme Gitane Michaud, mairesse donne la parole à M. Benoit Roussel, cpa auditeur, ca, de la Firme Mallette, venu déposer le rapport financier pour l'année 2020.

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2020

Résolution numéro : 21-03-01-36

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que le rapport financier présenté par M. Roussel, cpa auditeur, ca, de la Firme Mallette, pour l'année financière 2020 soit accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Résolution numéro : 21-03-01-37

Il est proposé par Mme Rachel Tardif et résolu que le conseil municipal des Hauteurs retient les services de la Firme Mallette, concernant l'audition des exercices pour l'année financière 2021.

Adopté à l'unanimité

Mme Gitane Michaud, mairesse reprend la séance ordinaire.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 21-03-01-38

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 1 FÉVRIER 2021

Résolution numéro : 21-03-01-39

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2021 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 21-03-01-40

Lecture de la correspondance de février en table de travail

DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ LOISIRS POUR LE PROJET PATINOIRE

Résolution numéro : 21-03-01-41

Considérant que le comité des loisirs des Hauteurs demande l'appui de la municipalité pour le montage financier du projet Patinoire.

Considérant que la municipalité est favorable à développer un milieu de vie actif.

Considérant que la municipalité est propriétaire du terrain et de ses infrastructures.

Considérant que le puits d'eau potable est à proximité et que toutes les mesures devront étes prises en considération afin de respecter les normes en vigueur demandé pour l'eau potable.

Considérant que la municipalité défraye déjà les coûts d'entretiens, d'électricité et d'un employé pour l'entretien de la glace pour la patinoire.

Il est en conséquence proposé par M. Jean-Rock Michaud que la municipalité Des Hauteurs donne son appui au projet et demande d'être en copie (communication) et impliqué dans le projet afin de respecter les règlements et normes en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE DON DU COMITÉ ÉCOLE POUR LE
PROJET SERRES ET SEMIS**

Résolution numéro : 21-03-01-42

Il est proposé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs fait un don de 250\$ à l'école des Hauts Plateaux pour l'achat de serres et semis pour les enfants du primaire.

Adopté à l'unanimité.

**LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS**

Résolution numéro : 21-03-01-43

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 50 733.85 \$ et la liste des déboursés du mois de février 2021 au montant de 88 959.97 \$.

Fond d'information du territoire	15.00 \$
Centre bureautique	541.11 \$
Dépanneur du Coin	131.84 \$
DF Rouleau	203.55 \$
Dickner inc.	248.19 \$
Impression Nouvelle Image	273.18 \$
Matériaux Fidèle Lévesque BMR	98.87 \$
M.R.C. de la Mitis	48 126.50 \$
Phobec industriel	119.78 \$
PG Solutions inc.	425.41 \$
Traction	550.42 \$

TOTAL	50 733.85\$
-------	-------------

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier,dg/sec.trés.

**AFFECTATION DU SURPLUS NON-AFFECTÉ
AUX PROJET TRAITEMENT DES EAUX USÉS**

Résolution numéro : 21-03-01-44

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier, directrice générale/secrétaire-trésorière à réserver un montant de 200 000\$ de notre surplus non-affecté et de l'affecter au projet traitement des eaux usés. Les démarches sont entamées avec les différents ministères.

Adopté à l'unanimité.

**TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES/VENTE POUR
TAXES ARTICLE 1022 DU CODE MUNICIPAL
(L.R.Q. CHAPITRE C-27.1)**

Résolution numéro : 21-03-01-45

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Jean-Rock Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Pascale Fortier, transmet, avant le 31 mars, au bureau de la MRC de la Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE

Résolution numéro : 21-03-01-46

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier directrice générale/sec-trésorière la personne désignée afin de représenter notre municipalité le 11 juin 2021 pour faire l'acquisition des immeubles situés sur notre territoire si cela s'avérait nécessaire. Les frais inhérents à cette représentation seront payés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET ENTRETIEN 2020-09015-01-0316

Résolution numéro : 21-03-01-47

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 279 238\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Jean-Rock Michaud, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité des Hauteurs informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET PPA-CE

Résolution numéro : 21-03-01-48

Considérant que la municipalité des Hauteurs souhaite réaliser des travaux de réfection de son réseau routier.

Considérant que le rechargement et mise en forme de plusieurs rang est à faire.

Considérant que l'obtention d'une aide financière aiderait à la réalisation d'une partie des travaux prévus.

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Donald Lavoie, il est unanimement résolu que la municipalité des Hauteurs demande une aide financière au PPA-CE pour la réalisation des travaux de voirie suivants :

Rang 2 et 3 Est sur 3 km

Traverse vers le rang 4 du 2 et 3 Est sur 1 km

Rang 4 ouest sur 4 km

Travaux : Rechargement granulaire
Reprofilage de fossés
Compaction et nivelage

Estimation des travaux : 800m³x38\$= 30 400\$ du km

8 km= 243 200\$

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION MME PASCALE FORTIER
RENCONTRES MRC

Résolution numéro : 21-03-01-49

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise les déplacements de Mme Pascale Fortier, pour les rencontres à la MRC le 11 mars. Plus les frais inhérents.

Adopté à l'unanimité.

OFFRE DE SERVICES COORDONNATION EN LOISIRS
PARTAGE DE RESSOURCE

Résolution numéro : 21-03-01-50

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte le partage de la ressource en loisirs avec la municipalité de St-Joseph de Lepage à raison de 15 hrs / semaine. Un protocole d'entente inter municipal sera signé entre les deux partis. Mme Gitane Michaud mairesse est autorisé à signer cette entente.

Adopté à l'unanimité.

RÈGLEMENT SUR FEU VERT CLIGNOTANT
1 AVRIL 2021

Résolution numéro : 21-03-01-51

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers et premiers répondants sur son territoire. Ainsi, dès le 1 avril 2021, le Code de la sécurité routière permettra l'utilisation de ce type de feu sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU
SERVICE INCENDIE 2020

Résolution numéro : 21-03-01-52

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la Municipalité des Hauteurs adopte le rapport d'incendie 2020, fait par M. Denis Dupont, directeur incendie des Hauteurs.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION
DU RÈGLEMENT C.M. ART. 938.1.2, GESTION
CONTRACTUELLE

Résolution numéro : 21-03-01-53

La directrice générale, Mme Pascale Fortier, fait mention au procès-verbal qu'elle dépose le rapport concernant l'application du règlement C.M. ART 938.1.2, sur la gestion contractuelle.

SOUTIEN FINANCIER BOUGE DEHORS
DE L'URLS

Résolution numéro : 21-03-01-54

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise la dépense de 550\$ pour l'achat de matériel récréatif d'hiver, dont un remboursement de 410\$ nous a été accordé par l'URLS. Le projet Viens glisser déposé par Mme Michaud a été retenue.

Adopté à l'unanimité.

OFFRE DE SERVICES INCENDIE
VILLE DE MONT-JOLI

Résolution numéro : 21-03-01-55

Considérant qu' une rencontre exploratoire entre le maire de Mont-Joli et la mairesse de les Hauteurs a eu lieu à Les Hauteurs.

Considérant la proposition de la ville de Mont-Joli pour un regroupement inter municipal.

Considérant l'incertitude et le manque d'autonomie pour les petites municipalités comme la nôtre,

Pour ces motifs, il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs n'a pas d'intérêt pour le moment à un tel regroupement.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 21-03-01-56

Sécurité Civile : Suite aux offres de services pour la formation en sécurité civile remis par la MRC de la Mitis, les élus et responsables municipal sont intéressés à suivre de la formation. Mme Pascale Fortier va s'informer des modalités de la formation.

COVID-19 : Afin d'assurer la sécurité de nos travailleurs et pour répondre aux lacunes cellulaire dans notre municipalité, il a été convenue d'utiliser le fond covid-19 de 2020 pour procéder à l'achat de télécom, résolution no 21-01-11-09.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 21-03-01-57

Rencontre de travail : Lundi le 29 mars 2021 à 19 h

Séance ordinaire : Mardi le 6 avril 2021 à 19 h

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 21-03-01-58

À 20 h 30 sur proposition de M. Jean-Rock Michaud, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-trè